



Bulletin d'information de décembre 2014

Le Logo de la commune
Page 16

The logo consists of a stylized tree with green leaves and a brown trunk, positioned above the word 'LAGNY' in large, green, bold letters. To the right of the word are several yellow and green leaves.

Retour sur ... Page 12

Les travaux Page 14

Patrimoine Page 24

L'ANNÉE 2014
A LAGNY

La cérémonie des vœux 2015 Page 18



Mairie de Lagny
930 rue principale 60310 LAGNY

Tel : 03 44 93 01 05
mail : mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr

Mardi :
De 14 h à 15 h 30 permanence de la secrétaire de Mairie.
De 17 h 30 à 18 h 30 Permanence des élus

Vendredi :
De 18 h à 19 h 30 Permanence de la secrétaire de Mairie et des élus.

L'édito du Maire



Chers habitants et habitantes,

En Mars 2014 pour la seconde fois vous m'avez accordé votre confiance et je vous en remercie. Cette tâche que vous me confiez sera comme lors de mon premier mandat basé sur l'écoute et le bien-être de tous sans aucune discrimination.

Mon équipe qui est constituée de sept femmes et huit hommes sera également à votre écoute et elle devra faire preuve de détermination et d'innovation afin de vous satisfaire.

2015 s'annonce difficile pour les communes comme la nôtre l'Etat va puiser dans les finances des communes afin de rembourser la dette qu'elle a contractée depuis maintenant plus de 30 ans. Est-ce de notre faute ? je ne le pense pas étant donné que les finances de nos communes doivent toujours être à l'équilibre en fin d'année. Donc moins de finance, moins de travaux à réaliser dans la commune pour le confort de tous.

Mais ne soyons pas défaitistes l'équipe municipale avec l'aide des employés de la commune trouveront des alternatives à ce climat d'inquiétude que peuvent ressentir nos concitoyennes et concitoyens.

Quelle satisfaction de voir en 2014 des manifestations réussies avec l'aide de nos associations aux côtés de la municipalité.

Je tiens à remercier tous les bénévoles de ces associations qui réalisent un travail extraordinaire pour animer la commune.

Je remercie Mme et Mr RABASTE qui nous ont aidé à organiser le 19 septembre cette magnifique commémoration d'anniversaire pour que les plus jeunes de notre village n'oublient pas que le Maire de l'époque Mr Paul PICARD notre Curé Denis FLAMANT ainsi que trois habitants Mr Raymond LECLERC, Mr Octave LAVAQUERY et son fils Mr Fernand LAVAQUERY furent fusillés derrière la Mairie pour défendre notre liberté.

Côté travaux en 2014 la façade de la Mairie et ses annexes furent rénovées ainsi que la cour ce qui permettra en septembre 2015 aux enfants du périscolaire de jouer.

La cour des logements du presbytère a été également goudronnée pour un meilleur confort de nos locataires. Le mur d'enceinte du cimetière est actuellement en cour de rénovation. Quelques entrées de nouveaux pavillons ont également été réalisées.



Notre Plan Local D'Urbanisme a été approuvé par le conseil Municipale le 5 décembre dernier. Ce sont trois années de travail qui ont permis de prendre la bonne décision pour l'intérêt général de nos administrés.

Nous avons également fait l'acquisition d'une balayeuse sur tracteur grâce à une subvention de 50% de notre Député Patrice CARVALHO. Un calendrier sera établi pour le passage de celle-ci toutes les trois semaines normalement.

Pour 2015 des demandes de subvention sont parties au Conseil Général de L'OISE mais également à la préfecture pour la subvention au titre de la DETR. Les travaux concernés sont les allées piétonnes Basse Rue, Rue du Ponchet, Route de Suzoy ainsi que Rue du Château. Les travaux seront réalisés bien sûr si l'on obtient une subvention.

Notre nouveau site internet est en construction et sera en fonction en début d'année.

L'année 2015 est également une année électorale. Nous allons voter les 22 et 29 mars pour les conseillers Départementaux. Les cantons de Lassigny et de Ribécourt ont fusionné, il s'appelle le canton de Thourotte. Chaque canton sera représenté au conseil général par un binôme homme-femme.

Et en décembre nous voterons pour les Conseillers Régionaux de notre nouvelle Région NORD, PAS-DE- CALAIS, PICARDIE.

Donc n'oubliez pas pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de venir en Mairie pendant la permanence du vendredi soir avant le 1^{er} Janvier.

Il nous reste encore du travail mais notre équipe est prête à relever tous les défis, et notre préoccupation première, restera, bien entendu le bien-être de nos habitants.

Pour cette nouvelle année je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour une bonne et heureuse année 2015 pour chacune et chacun d'entre vous.

Votre Maire, Sébastien Nancel.

Sommaire :



Informations officielles

- Compte rendu de réunion de conseil municipal

P 5 à 11

Le Village

- Retour sur

- Les Travaux

- Actualités

- A ne pas manquer

P12 à 20

La vie associative à Lagny

- Retour sur

- Agenda

P 21 à 23

Patrimoine / culture / Histoire

- Histoire : Lagny en noir et blanc

P 24 à 25

Concours Photos

P 26

Informations utiles

P 27 à 30

- Coupon réponse « vœux 2015 »

P 31

Rédaction, Conception et réalisation : La commission Communication

Nathalie Schmitt, Caroline Leuregans, Sandrine Minard, Delphine Guilbert, Thierry Lazzati, Michael Sanchez.

Comité de relecture : Sébastien Nancel, Pascal Capillon, Dominique Gorecki, Michael Sanchez



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 octobre à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mmes Corinne BIGOT, Delphine GUILBERT, Caroline LEUREGANS, Sandrine MINARD, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, MM Dominique GORECKI, Pascal CAPILLON, Christian ROLLET, Joël THIEBAUT, John LLERENA, Michaël SANCHEZ.

Absents excusés : Thierry LAZZATI pouvoir à Michaël SANCHEZ

Absents : Virginia DROMAT

Le compte rendu du 11 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

1. REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT POUR LE PRESBYTERE.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait judicieux actuellement de rembourser par anticipation l'emprunt contracté pour le presbytère. Une décision modificative est à prendre sur le budget 2014.

La commission des finances s'est réunie le 9 octobre dernier, et après étude du dossier, a décidé, à l'unanimité, le remboursement anticipé de l'emprunt.

Un courrier a été adressé à la Banque Populaire afin de demander le montant total à rembourser sachant qu'il n'y a pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, comme prévu dans le contrat.

La commission des finances a également demandé à la Banque Populaire, les conditions de remboursement pour l'emprunt pour les travaux d'assainissement qui est à échéance en mai 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de la commission des finances, autorise Monsieur le Maire à prendre une décision modificative sur le budget 2014, autorise Monsieur le Maire à signer les documents pour le remboursement anticipé de l'emprunt.



2. QUESTIONS DIVERSES.

Dimanche dernier, le conseil municipal a fait en partie le tour de la commune.

Monsieur le Maire propose de faire un groupe de travail pour les aménagements des espaces verts. Celui-ci sera dirigé par Monsieur Michaël SANCHEZ avec des conseillers : Delphine GUILBERT, Caroline LEUREGANS, Sandrine MINARD, John LLERENA.

Il est envisagé de prendre contact avec des professionnels pour avoir des conseils.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette démarche.

La distribution des colis pour nos aînés aura lieu le samedi 20 décembre prochain.

Rendez-vous à 8 h 30 à la Mairie.

La commune pour certaines de ces manifestations, emprunte des remorques frigorifiques surtout celle de Monsieur Gérald DEFRANCE.

Ce dernier vend une remorque frigorifique pour un montant d'environ 400 €.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'acheter cette remorque.

Monsieur Joël THIEBAUT travaille sur la sécurité du village.

Monsieur le Maire l'informe qu'il y a une commission qui est là pour l'aider.

Une réunion sera prévue la semaine 43

Séance levée à 20 h 20



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 05 décembre à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mmes Delphine GUILBERT, Caroline LEUREGANS, Sandrine MINARD, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, MM Dominique GORECKI, Pascal CAPILLON, Christian ROLLET, Joël THIEBAUT, John LLERENA, Michaël SANCHEZ, Thierry LAZZATI.

Absents excusés : Corinne BIGOT, Virginia DROMAT

Absents :

Le compte rendu du 10 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

1. DELIBERATION APPROUVANT LE PLU DE LA COMMUNE DE LAGNY.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19, L. 300-2, et R. 123-1 à R. 123-25 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la délibération en date du 03 février 2012 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Lagny, organisant les modalités de concertation avec la population, et rappelant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU ;

VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 07 septembre 2012 ;



VU la délibération en date du 26 juillet 2013 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 18 octobre 2012 au 27 juin 2013 inclus ;

VU la délibération en date du 20 septembre 2013 arrêtant le projet de PLU ;

VU les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire en date du 11 juin 2014 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU ;

VU l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 1^{er} juillet 2014 au 19 août 2014, et le rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

VU les modifications proposées par la commission municipale d'urbanisme lors de la séance de travail du 28 octobre 2014, au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation et les observations formulées lors de l'enquête publique ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance de travail du 28 octobre 2014 et discuté des modifications qu'il convenait d'apporter au document final, et étant rappelé que le dossier de PLU prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal en mairie conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance ;

Après en avoir délibéré, décide :

- de valider les propositions de la commission municipale d'urbanisme formulées lors de la séance du 28 octobre 2014, dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération.

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

Il comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par les articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Compiègne.



2. VALIDATION DU DEVIS D'URBA SERVICES POUR LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Monsieur le Maire présente le devis de la société URBA SERVICES concernant le droit de préemption urbain pour la commune. Celui-ci s'élève à la somme de 1.250 € HT soit 1.500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'approuver ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

3. DELIBERATION SIVOM DES FONTAINES, NOMBREE DE DELEGUES.

Lors de sa réunion du 11 mars 2014, le conseil syndical du SIVOM DES FONTAINES a décidé de modifier l'article 8 des statuts du Syndicat comme suit :

Chaque commune sera représentée, désormais par 2 titulaires et 2 suppléants élus par le conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification de l'article 8 des statuts du SIVOM DES FONTAINES.

La commune de LAGNY sera représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

4. EMPLOYE COMMUNAL POUR 2015.

La commune prend un employé saisonnier depuis quelques années. Il travaille pour la commune pendant 7 à 8 mois par an.

Le conseil décide de continuer comme cela en 2015.

5. DEVIS TRAVAUX.

Monsieur le Maire présente les devis remis à jour, de la société DEGAUCHY pour la création d'allées piétonnes, comme suit :

- Basse Rue	80.074,50 € HT	96.089,40 € TTC
- Rue du Ponchet	42.698,00 € HT	51.237,60 € TTC
- Route de Suzoy	103.782,65 € HT	124.539,18 € TTC
- Rue du Château	63.594,65 € HT	76.313,58 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les devis et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de la DETR et du Conseil Général de l'Oise et à signer les documents s'y afférents.



Un devis sera demandé pour la réfection du monument aux morts. Une subvention sera demandée en réserve parlementaire.

Madame BRUYER demande l'acquisition d'un tableau interactif pour sa classe d'un montant de 3.156 €.

La subvention pour la coopérative scolaire ne serait pas versée pendant deux ans en échange du tableau.

Après en avoir délibéré et à 3 POUR et 10 CONTRE, le conseil municipal rejette cette demande.

6. COLIS DES AINES.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la distribution des colis se fera le 20 décembre au matin.

Le rendez-vous est fixé à 8 h 45 à la salle des fêtes.

7. DELIBERATION NOUVELLE CARTE REGIONALE.

Résolution générale au 97^{ème} congrès des Maires et Présidents de communautés de France.

- 1- La baisse drastique des dotations de l'Etat doit être corrigée.
- 2- La réforme territoriale doit conforter la commune comme l'échelon de proximité.
- 3- L'Etat doit entendre la volonté des élus locaux.

Cette résolution est consultable en Mairie aux jours et heures de permanence.

8. QUESTIONS DIVERSES.

La réunion publique sur les produits phytosanitaires a eu lieu.

Il a été expliqué pourquoi nous ne pouvons plus désherber comme avant.

Monsieur le Maire a reçu un courrier des habitants de la rue du château sur la circulation.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël THIEBAUT de réunir la commission sécurité afin de travailler, cela devient urgent.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mobilier de bureau des élus va être remplacé. En effet, lors des réunions de commissions, il n'y a pas assez de place.

Une table pour 6 personnes va être installée ainsi que 2 petits meubles.

Le bureau du Maire sera également changé.



Monsieur Michaël SANCHEZ met en place le conseil des jeunes.

6 jeunes sont candidats.

Les jeunes de la commune vont voter le 21 décembre prochain de 10 h 00 à 12 h 00.

Un logo a été créé pour la commune par la commission communication.

Un cadeau sera fait aux administrés avec ce nouveau logo.

Les vœux de Monsieur le Maire auront lieu le 4 janvier 2015 à 11 h 00 à la salle des fêtes.

Séance levée à 21 h 20

**Pour information, la Mairie sera fermée du
24 décembre 2014 au 04 janvier 2015**

La commune de Lagny

Retour sur

La cérémonie du 11 novembre 2014 :

En cette année de commémoration du centenaire de la guerre 14-18, la cérémonie du 11 novembre a rassemblé, sous un ciel très ensoleillé, la population venue rendre hommage aux soldats morts aux champs d'honneur pour la patrie. Le souvenir des souffrances endurées par les combattants et leurs familles lors de la première guerre mondiale ramène aux esprits les valeurs portées et défendues sur le front. A l'heure du 96ème anniversaire de l'armistice, le sens du devoir de mémoire a été honoré par un doux moment de partage autour d'un verre de l'amitié.



La réunion d'information du 14 novembre 2014 avec les jeunes de la commune :

A travers le Conseil Municipal des Jeunes, des jeunes citoyens de Lagny, élus pour 2 ans, proposeront et réaliseront des actions dans notre village, développeront des projets construits collectivement, informeront tous les jeunes de la commune, participeront à des actions citoyennes et représenteront la jeunesse du village.



A l'issue de la réunion du 14 novembre, 6 jeunes se sont portés candidats sur une liste collective.

Ils se présenteront le 21 décembre au suffrage des jeunes du village âgés de 10 à 18 ans.



- Audrey Llerena
- Alexane Thiesset
- Juliette Pécriaux
- Léa Leroy
- Quentin Guilbert
- Edouard Nancel

La commune de Lagny

Retour sur

La réunion publique du 15 novembre 2014



La municipalité a tenu à expliciter "L'objectif zéro phyto" aux habitants de la commune lors d'une réunion publique le 15 novembre.

A cette occasion, le maire a rappelé à ses administrés que l'utilisation et la manipulation des produits phytosanitaires plus familièrement appelé "pesticides" deviennent de plus en plus réglementées et tendent à être interdites d'ici 2020.

Le désherbage des abords de la commune restant néanmoins indispensable, plusieurs projets sont à l'étude ont expliqué Sébastien Nancel et ses adjoints, qui ont par ailleurs rassuré l'assemblée, assez inquiète quant à l'entretien de la commune.

Il faudra dans un premier temps que les habitants soient conciliants avec les employés communaux qui feront de leur mieux avec des moyens moins efficaces pour garder un village propre. Mais en attendant l'Horizon 2020, l'employé technique a dû suivre des formations pour se familiariser avec les nouvelles réglementations qui lui permettent de se procurer les produits et de les utiliser en toute sécurité, notamment dans les lieux comme le cimetière qui, rappelons-le, doit être fermé pendant 24h/72h après l'application du traitement.

Toujours dans un souci de maintien d'une entente collective, le maire fait appel également à la bienveillance de son auditoire, en insistant sur le fait que chaque résidant doit faire attention à nettoyer un minimum les abords de sa propriété.

Il a aussi été annoncé qu'un groupe de travail composé de plusieurs élus aura pour mission de réfléchir et d'œuvrer à l'aménagement des espaces verts et des trottoirs dans l'objectif de rendre la commune plus agréable.

Voici une des interdictions qui a amené la municipalité à investir dans une balayeuse de caniveau pour continuer à tenir la commune propre sans traiter les fils d'eau conformément aux obligations légales.

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

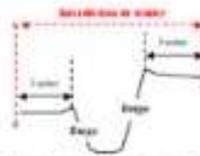
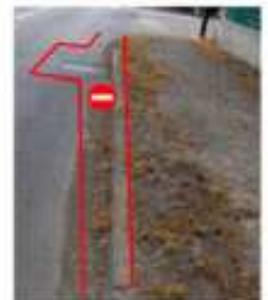
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000'.
Consulter l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUTS, FORAGES se figurant sur les cartes IGN 1/25 000'.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 C ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

La commune de Lagny

Les travaux

Les travaux réalisés :

L'entreprise Degauchy a terminé les travaux de pose d'enrobé rouge dans la cour de la Mairie. Les enfants de l'école et du périscolaire pourront maintenant y jouer en toute sécurité. L'accès ne leur était pas possible jusqu'à présent à cause des gravillons.



Les travaux de pose d'enrobé noir dans la cour des logements du presbytère sont également terminés. Ces travaux faciliteront la vie de locataires et rendront les logements plus confortables.



L'entreprise Colvert a élagué les arbres du bord de la voie communale qui relie Lagny à Candor. La route commençait à être sérieusement rétrécie. La circulation des véhicules agricoles et des véhicules avec un gabarit plus important qu'une voiture devenait délicat.



Les travaux en cours

Les travaux de réfection des murs du cimetière réalisés par l'entreprise Evain et l'entreprise Loïc Bertrand sont en cours.

Les travaux réalisés par les employés communaux :

La saison d'entretien des espaces verts s'est un peu prolongée grâce à cette météo automnale clémente. Pendant que Philippe continuait l'entretien des espaces verts Michael a commencé à rénover les sanitaires de l'école pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Michael continuera cette rénovation lors des autres vacances scolaires.

Outre l'entretien courant dans la commune, il travaille également à la maintenance du matériel ainsi qu'à l'avancement des travaux d'aménagement d'intérieur du bâtiment communal comme l'aménagement de sanitaire, de douche, d'un espace repas comme l'oblige la réglementation.

D'autres travaux sont à l'étude et seront réalisés une fois le bâtiment communal mis aux normes et rendu fonctionnel pour nos employés.

Philippe a terminé son contrat de saisonnier fin novembre.

La commune de Lagny

Actualités

Le Logo de la commune de Lagny :

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le logo de la commune de Lagny récemment adopté par l'équipe municipale.



Quelques petites explications : 😊

Jusqu'à présent notre commune ne possédait pas de logo, d'emblème ni de blason. Nous avons procédé à des recherches qui se sont révélées infructueuses.

Plutôt que de s'attribuer des armoiries, des symboles Royaux ou religieux ou simplement historiques qui ne nous appartiennent pas, nous avons fait le choix de rechercher quels éléments pouvaient symboliser le mieux notre commune.

Lagny a son histoire fortement attaché à cette montagne boisée sur laquelle elle est bâtie bien accrochée à son flanc.

Le village a toujours eu une activité agricole classique, avec la culture mais aussi de nombreux métiers liés à l'exploitation du bois, en particulier le Châtaignier. D'ailleurs notre village se nommait autrefois **Lagny-les châtaigniers**.

Ce sont ce passé et ces éléments : la Montagne, la culture, les châtaigniers, la forêt et les hommes qui ont bâti Lagny à travers l'histoire que nous avons voulu mettre à l'honneur à travers ce logo.

Nous espérons que ce logo vous plaira et qu'à travers lui vous y identifierez notre village.



La commune de Lagny

Les rendez-vous à ne pas manquer

Le 20 décembre 2014 : La distribution du colis des Aînés



C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale ira à la rencontre de nos Aînés pour leur remettre le traditionnel colis de Noël

Le samedi 20 décembre 2014 de 9 h à 12 h

L'équipe municipale est toujours très bien accueillie, c'est pour cela que ce moment est attendu avec impatience.



Le petit cadeau de fin d'année de la municipalité :



Comme tous les ans la municipalité a décidé d'offrir un petit cadeau à chaque foyer de la commune pour cette nouvelle année qui s'annonce bientôt.

Cette année, la municipalité a choisi un sac cabas en lin siglé Lagny pour mettre en valeur notre nouveau logo.

Vous êtes invités à venir le retirer aux permanences de Mairie à partir du 05 janvier 2015.

Nous vous y attendons nombreux.

Et en attendant, la municipalité vous souhaite de Joyeuses Fêtes.



La commune de Lagny

Les rendez-vous à ne pas manquer

La cérémonie des vœux le dimanche 04 janvier



INVITATION

Mr Sébastien Nancel

*Maire de Lagny
Vice-président de la Communauté
de commune du Pays des sources*



Ses Adjointes,
Et l'ensemble du Conseil Municipal de Lagny,
ont le plaisir de vous inviter,
à la cérémonie des Vœux 2015
qui se tiendra le
Dimanche 04 janvier 2015
A 11h à la salle des fêtes de Lagny



Le coupon réponse disponible en dernière de ce bulletin d'information est à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 28 décembre 2014. Merci.

Le recensement de la population :

Le recensement de la population de Lagny aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. La dotation générale de fonctionnement, qui couvre une part très importante de notre budget communal est donnée par l'état aux communes en fonction de ces chiffres, il est donc essentiel pour notre commune de communiquer les chiffres exacts de la population de Lagny. L'équilibre de notre budget en dépend.

Nous comptons donc sur vous pour réserver un accueil chaleureux à notre agent recenseur qui est Mme Yolande Roquencourt la secrétaire de mairie de notre commune. Elle passera vous rencontrer chez vous à partir du 15 janvier 2015

PUBLI-COMMUNIQUÉ



RECENSEMENT

de la population 2015



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! **IL A LIEU DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015.** Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous le préférez, l'agent vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

- **Si vous répondez par internet**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

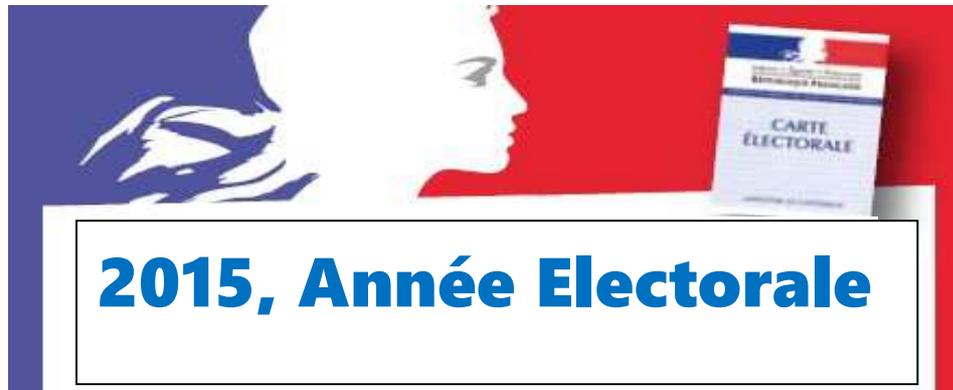
- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Inscription sur les listes électorales :

2015, Année Electorale

Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014.

Pour ce faire vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de Lagny aux horaires d'ouverture de la Mairie.

De plus, une permanence de mairie exceptionnelle aura lieu le 31 décembre de 10 h à 12 h pour vous permettre de vous y inscrire pour pouvoir exercer votre devoir de citoyen.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 22 & 29 MARS 2015

**En mars
je vote
pour mon
avenir!**

Pour voter en 2015,
Il faut
être inscrit
sur les listes électorales

Je m'inscris dans
ma commune

▶ avant le 31 décembre 2014



Halloween avec le comité des fêtes :

Vendredi 31 octobre, 37 enfants ont déambulé dans les rues de Lagny pour fêter Halloween.

Les membres du Comité des Fêtes de Lagny ont encadré les enfants divisés en 3 groupes, les petits, les moyens et les grands.

Ils ont paradé affublés de masques et de déguisements aux cris de « des bonbons ou un sort ! »

Les petits monstres et sorcières ont récolté plus de 21 kg de friandises auprès des généreux habitants.

Après cette déambulation, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour un en-cas dans la joie et la bonne humeur, et le partage de la récolte.

On habitant qui a échappé à un sort de nos petits monstres !



Les 3 groupes de petits monstres, encadrés par les adultes du comité des fêtes.



La bourse aux jouets du comité des fêtes :

Le Samedi 08 Novembre a eu lieu la seconde édition de « La bourse aux jouets et puériculture » à la salle des fêtes de Lagny.

Cette année encore cette manifestation a été organisée par « le Comité des Fêtes de Lagny » et a rencontré un grand succès.

Sur plus de 400 articles déposés une très grosse partie a été vendue sur cette journée.

Le principe est simple « vous déposez, nous vendons » a l'air de plaire au plus grand nombre.

La date qui n'est pas choisie au hasard vous permet de faire le vide dans vos armoires juste avant le passage du Père Noël.

Le Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles qui ont participé avec eux à cette manifestation.

La soirée beaujolais du comité des fêtes :

Le Samedi 22 Novembre se sont réunies à la salle des fêtes pas moins de 76 personnes pour fêter l'arrivée du Beaujolais Nouveau.

Cette soirée s'est déroulée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur tout cela autour de tartines gourmandes.

Soirée organisée par "Le Comité des fêtes de Lagny" qui vous remercie de votre confiance et votre présence lors des diverses manifestations qu'il organise.



L'arbre de Noël du comité des fêtes le dimanche 14 décembre :



Ce dimanche les membres du Comité des Fêtes de Lagny et les enfants du village se sont donnés rendez-vous à Jaux pour l'arbre de Noël.

Les plus petits se sont défoulés au Monde de Lili, pendant que les plus grands s'affrontaient sur les pistes du bowling du Speed Park.

Cet après-midi s'est achevé autour d'un goûter au cours duquel tous les participants se sont vus remettre cadeaux et chocolats confiés par le Père Noël à l'équipe du Comité des Fêtes



L'agenda du comité des fêtes :

Invitation

LE COMITE DES FETES DE LAGNY

ORGANISE SON ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 23 janvier 2014 à 20 h

A LA SALLE DES FETES DE LAGNY

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan des manifestations 2014
2. Bilan comptable 2014
3. Inscription des membres honoraires (Tarif 2 €uros)
4. Inscription des candidatures pour le bureau 2015
5. Election du bureau pour 2015
6. Pot de l'amitié

VENEZ NOMBREUX

Lagny

Noir et blanc

Les cérémonies du 11 novembre



Ces cartes postales sont issues de recherches sur internet, de prêts ou dons de collectionneurs. Certaines cartes ne sont pas datées, comme celles-ci par exemple.

Si vous avez des informations pouvant par exemple nous aider à dater ces cartes, n'hésitez pas à venir rencontrer Michael Sanchez, l'adjoint à la communication, le vendredi soir à la permanence de la mairie, cela nous serait utile pour enrichir nos archives. Et c'est toujours un plaisir d'échanger autour de ce qui fait l'histoire de notre village.



Voici quelques éléments trouvés sur internet sur l'histoire de Lagny.

Lagny, Laigny-les-Châtaigniers (tel était l'ancien nom)

Seigneur de Vaucier, & de Marguerite de Trainet, dont il eut : — 1. CHARLES, qui s'unit ; — 2. JACQUELINE DE CHATILLON, dont l'alliance est ignorée, qui vivoit en 1398 ; — 3. BÉATRIX DE CHATILLON, femme de N... Seigneur de Trelon, près de Reims ; — 4. & MARIE DE CHATILLON, épouse de Jean de Roye, Seigneur de Cangy & de Millancourt, fils de Jean & de Jeanne de Sains, Dame de Laigny-les-Châtaigniers, près Noyon. Elle vivoit en 1423.

Des origines au Moyen Âge :

L'origine du nom du village, qui s'étend sur une rue d'environ deux kilomètres, à mi-pente sur le flanc sud d'une colline de 160 mètres, peut provenir de l'assemblage du mot *lanon* (vue étendue sur une plaine) et de *gny*, dérivé du latin *ignis* (foyer, feu, forges, lieu d'extraction de minerai de fer).

Le village est en léger surplomb d'une voie romaine, à quelques kilomètres au nord de Noyon, ce qui lui conférerait une position stratégique.

Il n'est pas rare d'y trouver des pierres taillées, ou polies, en particulier près des marais (rosy et Marais de la pierre), ce qui tend à prouver que le site est habité depuis des temps très reculés.

Le versant est de la colline (près du château d'eau) cache un ancien cimetière contenant des sarcophages en pierre dits de l'époque des Templiers (un exemplaire serait au musée de Noyon).

Sur la colline, dans la partie ouest, on peut découvrir « Ch'Catelet », butte de terre de quelques mètres de haut qui domine toute la région qui selon certains écrits aurait pu être un observatoire romain.

Depuis le XVI^e siècle

Vers l'extrémité Est de la colline, près du point géodésique, se trouvait « Ch'moulin d'heu » dont il ne reste que la citerne. Un second moulin se trouvait à l'emplacement de la ferme dite « Du moulin de bas » que l'on retrouve sur les cartes du XVIII^e. Au XIX^e siècle, un troisième moulin était en service sur le lieu-dit « Penchemont », près de l'ancienne voie romaine.

Ce village possédait un château fortifié détruit une première fois le 2 décembre 1430 par les Bourguignons qui avaient levé le siège de Compiègne. Il fut reconstruit puis partiellement détruit sous Louis XV : dans les *Archives Historiques et Ecclésiastiques de l'Artois et de Picardie* publiées par P. Roger en 1842, on apprend que : « le marquis d'Harbouville possesseur de ce château, s'étant caché parmi les morts dans un combat, Louis XV fit détruire une des tours de son manoir. Les trois fils du marquis d'Harbouville, voulant réparer la faute de leur père, périrent les armes à la main dans moins d'une année. »

Le château fut ruiné vers 1792, puis de nouveau détruit en 1820 ; il reste quelques vestiges (près de l'église).

Certains lieux avaient des noms relativement significatifs, Ch'Carcan, Ch'ju d'Battoirs, la ruelle d'yô ou d'ieu (eau en Picard) qui menait aux nombreuses sources se déversant dans « Ch'Marais ».

Le village avait une activité agricole classique, avec de l'élevage et de nombreux métiers liés à l'exploitation du bois. En particulier, le châtaignier était utilisé pour la fabrication des échelles destinées à la cueillette des fruits. On y fabriquait aussi des tonneaux, des sabots, et du charbon de bois : des vestiges des fours subsistent sur le versant Nord-Est de la colline au lieu-dit « ché fours ».

Des années 1960 à aujourd'hui

Dans les années 1960, le village avait deux écoles, un bureau de poste, deux boulangeries, deux épiceries, un garage automobile, un maréchal-ferrant, un poissonnier, deux grainetiers, trois bistrotts, un menuisier, un plâtrier, une entreprise de plomberie couverture, une entreprise de maçonnerie et de nombreuses fermettes.

À cette même époque, un marché aux fruits rouges se tenait sur la place du village vers fin juin et en juillet. Des centaines de kilos de cerises étaient chargés dans des camions chaque soir.

Vers 1964, le village a compté plus de 600 habitants, essentiellement des ouvriers de la Société Ballot employés à l'achèvement du canal du Nord à l'abandon depuis plus de 50 ans.

À ce jour, il ne subsiste qu'un bistrot et quelques exploitations agricoles. Le marché aux fruits rouges n'existe plus, les fruits, pour une grande partie, servent de nourriture aux sansonnets qui peuvent piller un cerisier adulte en quelques minutes. Le village de Lagny est peuplé en 2014 de 546 habitants.

Référence : 1 : ↑ Dictionnaire de la noblesse page 377, tome IV, seconde édition, Paris 1772 (sur [GoogleBooks](#))

2 : Sources Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Lagny#cite_note-1

Le Concours Photo

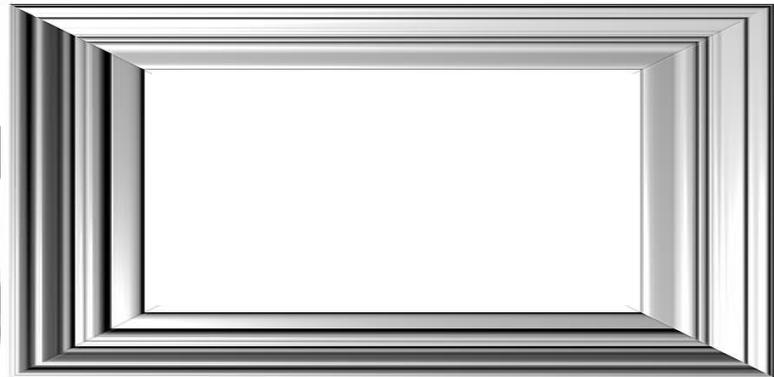
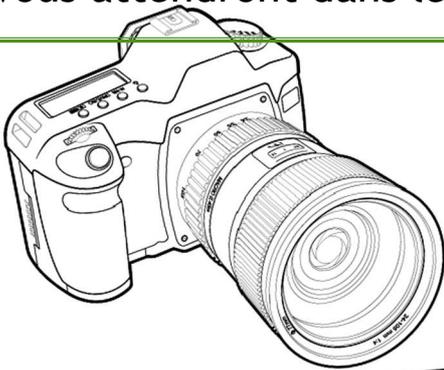


A vos appareils, l'équipe communication vous propose de participer à un concours photo.

Laissez place à votre imagination, montrez-nous Votre Lagny.

Pour cette 1^{ère} fois, le thème est large, libre à vous de partager votre vision de notre village.

Et si vous entrez à plusieurs dans la partie, d'autres défis plus précis vous attendront dans les prochains bulletins.



Pour participer, deux possibilités :

- Cliché papier dans la boîte aux lettres de la Mairie dans une enveloppe avec vos coordonnées.
- Par mail : votre cliché envoyé à l'adresse suivante lagny-communication@orange.fr

Les Meilleurs clichés seront publiés dans le prochain bulletin, courant Mars.

Informations utiles

La déchetterie de Lassigny

Les conditions d'accès



Le SMVO a mis en place un système de contrôle par carte d'accès afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels. Ce système de gestion informatique permet d'assurer le contrôle des usagers et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets...).

Comment obtenir une carte ?

Les particuliers, les collectivités et les professionnels doivent remplir un formulaire disponible en déchetterie ou sur internet : www.smvo.fr

Pour les particuliers, l'accès est gratuit sur l'ensemble du réseau VERDI (soit 22 déchetteries). Consulter le règlement intérieur des déchetteries à l'usage des particuliers.



Horaire unique, c'est plus pratique !

Toutes les déchetteries du réseau VERDI ont le même horaire et cela quelle que soit la saison.

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le dimanche de 9h à 12h **Fermé : le lundi et les jours fériés**

Les habitants du Pays des Sources peuvent aussi accéder aux déchetteries d'Estrées-Saint-Denis, de Clairoix, de Noyon et de Guiscard. Renseignements :



Les Encombrants

Collecte des encombrants sur rendez-vous : comment ça marche ?

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Pays des Sources a mis en place un service de collecte sur rendez-vous avec la recyclerie de Noyon. **Seuls les objets réutilisables sont collectés.** La recyclerie aide à l'insertion professionnelle et permet à la population d'acquérir des objets en bon état à prix modiques.

Pour bénéficier du service, il suffit de **prendre rendez-vous** avec la recyclerie de Noyon au

03 44 09 70 30

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Un camion de la recyclerie collectera vos encombrants chez vous aux heures fixées avec la recyclerie. **Le tonnage maximum autorisé par habitation est de 10 m³.**

Les déchets autorisés :

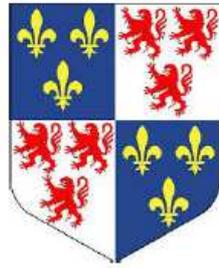
Tout objet non collecté avec les ordures ménagères pour des raisons d'encombrement ou de poids (ballon d'eau chaude, palette de bois,...), les objets réparables, réutilisables (machine à laver, petit électroménager, livre, vélo, meuble, vaisselle,...), tout objet provenant d'un déménagement.

Les déchets exclus de la collecte :

- Les déchets ménagers spéciaux (pot de peinture, solvant...),
- les gravats (plâtre, terre, pierre, déchet de construction...),
- les déchets végétaux, les déchets d'entreprises et commerçants,
- les déchets automobiles (pneumatique, pièce de carrosserie...),
- les matelas, les D3E* irrécupérables,...

Avis important de la Gendarmerie:

La gendarmerie de l'Oise



vous protège

« STOP CAMBRIOLAGES »



Une application qui vous alerte en temps réel



COMMENT CA MARCHE



Je télécharge gratuitement l'application « STOP CAMBRIOLAGES » disponible sur les plate-formes de téléchargement réservée aux smartphones

- * Pour la marque APPLE → sur APPLE STORE
- * Pour le système ANDROÏD → sur le PLAY STORE



Après avoir téléchargé l'application, je me rends à la page de personnalisation et j'inscris mon numéro de département : 60

Je coche la case « J'accepte de recevoir les notifications ».

Je serai alors destinataire de messages d'alertes opérationnels me signalant un cambriolage ou un phénomène particulier comme par exemple :

« ATTENTION : Vague de cambriolages en cours secteur « X » - « Y » - signalez tout VL ou tout fait suspect en composant le 17.

Je recevrai également des messages de prévention simple comme par exemple :

« Bientôt les départs en vacances, pensez à vous inscrire à votre brigade dans le cadre de l'opération tranquillité vacances.



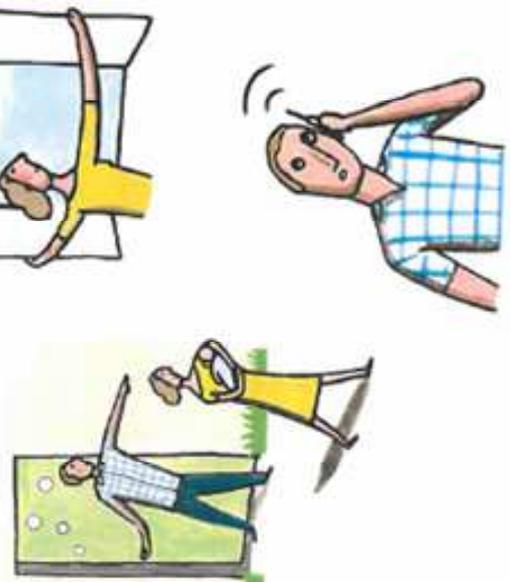
au service de ses concitoyens.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- inv5.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

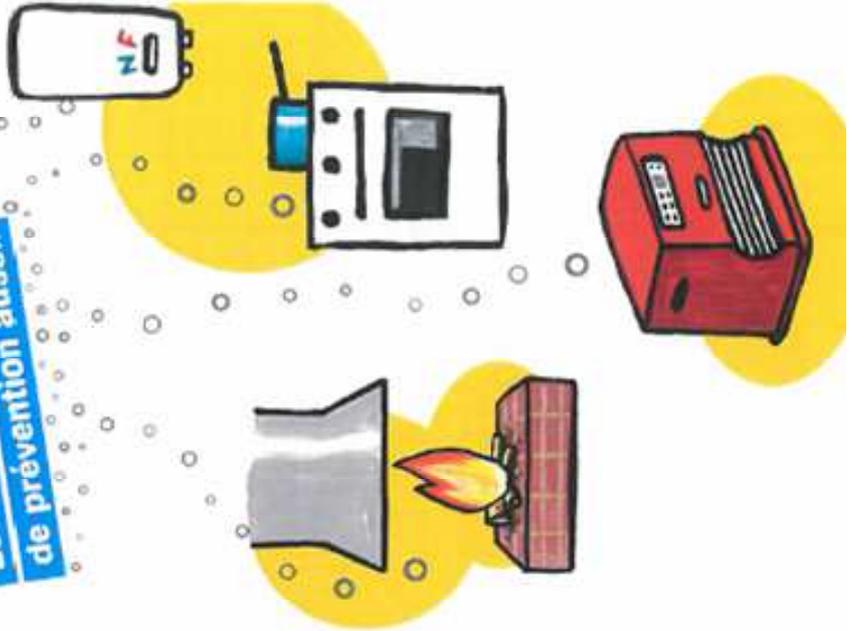
RFI - 260-1257-02 - 10/2009 - Illustration: Mery Ly Kravtzya



Quelques conseils pour votre sécurité :

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseiros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles,
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

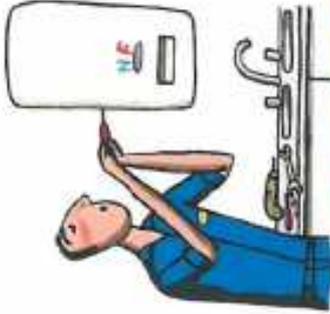
Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Quelques conseils pour votre sécurité :





Coupon réponse pour la cérémonie des vœux 2015

à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 28 décembre 2014.



**Coupon réponse pour l'invitation à la cérémonie des Vœux 2015
du dimanche 04 janvier 2015**

Nom :

Prénom :

Nbr d'adulte (s) présent (s) :

Nbr d'enfant (s) présent (s) :